

DECRET N°2013-334 DU 26 AOÛT 2013

portant approbation du Budget, exercice 2013,
du Centre National de Gestion des Réserves
de Faune (CENAGREF).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi 94 - 009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des Offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2013-008 du 05 février 2013 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2012 -191 du 03 juillet 2012 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2007- 493 du 02 novembre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature ;
- Vu** le décret n° 2007 - 493 du 02 novembre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature ;
- Vu** le décret n° 2007 - 447 du 02 octobre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère l'Urbanisme, de l'Habitat, de la Réforme Foncière et de la Lutte contre l'Erosion Côtière ;
- Vu** le décret n° 2012-428 du 06 novembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu** le décret n° 98 - 487 du 15 octobre 1998 portant création, attributions et fonctionnement du Centre National de Gestion des Réserves de Faune (CENAGREF) ;
- Sur** rapport du Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 20 mars 2013 ;

D E C R E T E :

Article 1^{er} : Est approuvé le Budget du Centre National de Gestion des Réserves de Faune (CENAGREF), pour l'exercice 2013, tel qu'il figure en annexe au présent décret. *gy*

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 26 aout 2013

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni YAYI

Le Premier Ministre, Chargé de la Coordination de l'Action
Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques,
du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,

Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,

Jonas GBIAN

Le Ministre de l'Environnement, de
l'Habitat et de l'Urbanisme,

Blaise O. AHANHANZO-GLELE

Ampliations

PR 6, - AN 4 - CS 2 - CC 2* - CES 2 - HAAC 2 - HCJ 2 - MEF 4 - MEHU 4 - AUTRES MINISTERES 24 - SGG 4, - DGAE-
DGCPE 2 - DGBM-DCF-DGTCP-DGDDI 5 - BN-DAN-DLC 3 - GCONB- DGCST - INSAE-IGE 3 - BCP-CMS-IGAA 3 - UAC-
ENAM-FADESP 3 - UNIPAR-FDSP 02 - CENAGREF 2 - JO 1. ✓